

Si une demande pour le même risque a été introduite via l'appli BTOLINE, seule cette dernière sera traitée.

DEMANDE DE TARIFICATION « responsabilité civile automobile » (RC Auto)

Le formulaire annexé à la présente est destiné à adresser une demande de tarification au Bureau constitué à cet effet en vertu de l'art. 9bis de la loi du 21.11.1989.

Il doit être adressé au

« BUREAU DE TARIFICATION 'RC AUTO' »
C/O FONDS COMMUN DE GARANTIE BELGE
Rue de la Charité 33 Bte 1

1210 BRUXELLES

NOUVELLE AFFAIRE

Quand pouvez-vous vous adresser au Bureau de tarification ?

Lorsqu'au moins 3 des entreprises d'assurances que vous avez consultées ont refusé de vous assurer en RC auto.

Est assimilée à un refus la proposition de prime ou de franchise supérieure au seuil défini par le Roi (l'entreprise d'assurance est tenue de vous informer que vous vous trouvez dans cette situation).

Comment introduire une demande au Bureau de tarification ?

Vous complétez le document « demande de tarification » ci-joint. Veillez à fournir **tous** les renseignements demandés. Si toutefois un point est sans objet, faites-y figurer la mention « néant ».

Vous renvoyez ensuite cette demande, **dûment complétée et signée**, au Bureau de tarification, **accompagnée des documents** dont la liste est reprise en page 7.

Dès que le secrétariat du Bureau de tarification sera en possession de votre demande **complète et signée** et des **annexes**, votre dossier sera transmis au Bureau de tarification. Celui-ci dispose alors d'un mois pour établir une offre de tarification. Durée du contrat : 1an.

RENOUVELLEMENT

Si vous êtes dans les conditions suivantes :

- vous êtes actuellement assuré via le Bureau de Tarification,
- vous avez reçu la lettre de résiliation de la compagnie d'assurance qui gère votre contrat,
- vous ne parvenez pas à trouver un nouvel assureur,

vous pouvez introduire une nouvelle demande au Bureau de Tarification qui vous fera une offre de tarification pour un nouveau contrat d'une durée d'un an. Celui-ci prendra cours le lendemain de la date de la fin du contrat, date mentionnée sur la lettre de résiliation (à la condition que, avant cette date, le paiement complet soit reçu).

Pour ce faire, vous devez remplir la demande de tarification que vous trouverez en annexe en y joignant une copie des documents suivants :

- la lettre de résiliation envoyée par la compagnie gestionnaire,
- l'attestation de sinistralité envoyée par la compagnie gestionnaire. Dans le cas d'une demande tardive, l'attestation définitive envoyée par la compagnie gestionnaire.
- l'attestation d'aptitude à la conduite délivrée par le CARA si, lors de la souscription du contrat, vous avez été invité à vous adresser à cet organisme.

Dans l'historique des sinistres (annexe 1 de la demande), vous ne complétez que la dernière année de couverture.

Si vous renvoyez un dossier complet au Bureau de Tarification au plus tard 5 semaines avant la date d'échéance de votre contrat actuel, vous n'êtes pas obligé de joindre à la demande de tarification la preuve des trois refus ou offres assimilables à un refus.

Passé ce délai, votre dossier sera considéré comme une nouvelle demande et ces documents devront être joints à votre dossier.

Dans tous les cas, si vous avez recours à un intermédiaire d'assurance, nous vous conseillons de reprendre contact avec celui-ci.

DEMANDE DE TARIFICATION

Document à renvoyer :

- par fax au numéro **02/287.18.04**
- par courriel : bt-tb@fcgb-bgwf.be

8.6

Cadre réservé au service

par courrier :

BUREAU DE TARIFICATION 'RC AUTO'
C/O FONDS COMMUN DE GARANTIE BELGE
Rue de la Charité 33 Bte 1

1210 BRUXELLES

EST-CE LA PREMIERE DEMANDE AU BUREAU DE TARIFICATION AU NOM DU PRENEUR : oui non

I. PRENEUR D'ASSURANCE

Personne physique :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance (jj/mm/aaaa): _____ Sexe : masculin féminin Nationalité : _____

Statut social : 1. employé/ouvrier 3. indépendant 5. retraité
 2. demandeur d'emploi 4. étudiant 6. autre

Si 'autre', spécifiez :

Profession : _____

Personne morale :

N° BCE : _____

Dénomination sociale : _____ Forme juridique : _____

Activité : _____

Nom de la personne de contact : _____ Prénom : _____

Madame Monsieur

Adresse :

Rue : _____ Numéro : _____ Boîte : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Tel. : _____ Fax : _____ E-mail : _____

N° de compte bancaire du preneur : IBAN _____ - _____ - _____ - _____

Assureurs antérieurs pendant les 5 dernières années :

Nombre : _____

Si « 0 », motif des refus :

Motif précis de fin du dernier contrat :

Fin du contrat d'assurance. Motif :

Fin du contrat du Bureau de Tarification à échéance

Fin du contrat du Bureau de Tarification avant échéance.

Motif :

Si une rubrique est sans objet, veuillez y faire figurer la mention NEANT.

IV. DATE DE PRISE D'EFFET DU CONTRAT :

- Le lendemain de la réception du paiement de la prime.
- Une date postérieure au paiement :
- Le jour suivant la fin du précédent contrat du Bureau de Tarification :

Le soussigné certifie que la présente demande a été remplie sincèrement et complètement. Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie envers l'entreprise d'assurances pourra entraîner des poursuites pénales sur la base de l'article 496 du Code pénal.

Si le preneur d'assurance est une personne physique, est-il conducteur habituel d'un des véhicules mentionnés dans la demande de tarification ? oui non

Fait à, le

**Signature du preneur
d'assurance,**

V. INTERMEDIAIRE D'ASSURANCE ¹ :

Si vous nous renvoyez cette demande sans avoir fait compléter ce cadre, cela signifie que vous ne souhaitez pas faire appel à un intermédiaire.

Dénomination ou nom :	<input type="text"/>
N° d'identification FSMA :	<input type="text"/>
N° BCE :	<input type="text"/>
Références du dossier :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>
Code postal + localité :	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>
E-mail :	<input type="text"/>
N° de compte bancaire : IBAN	<input type="text"/>
NOM :	SIGNATURE :

Les données à caractère personnel communiquées ne peuvent être traitées qu'en vue de l'émission et de la gestion du contrat d'assurance. Elles seront à cette fin communiquées à l'entreprise d'assurances gestionnaire désignée. La personne concernée dispose d'un droit individuel d'accès aux données et de rectification de celles-ci. Pour exercer ces droits, ladite personne adresse une demande datée et signée, accompagnée d'une copie de sa carte d'identité, auprès du FONDS COMMUN DE GARANTIE BELGE, rue de la Charité 33 Bte 1 à 1210 BRUXELLES. (loi du 8 décembre 1992).

¹ Si vous faites appel à un intermédiaire d'assurance, il complètera lui-même ces données.

Si une rubrique est sans objet, veuillez y faire figurer la mention NEANT.

VI. DOCUMENTS A JOINDRE EN ANNEXE A LA DEMANDE :

NOUVELLE AFFAIRE

Pour le preneur d'assurance :

1. 3 attestations de refus et/ou assimilés (proposition d'une prime ou d'une franchise supérieure au seuil légal), **de moins de 2 mois**, des compagnies RC auto consultées. Une lettre de résiliation **ne peut être** considérée comme une lettre de refus.

Pour chaque conducteur habituel :

2. l'attestation de sinistralité et/ou bonus-malus délivrée par la (ou les) compagnie(s) qui a (ont) couvert le risque au cours des **cinq dernières années** (sauf pour les nouveaux conducteurs).
3. une photocopie **recto/verso** du permis de conduire.
4. en cas de réponse positive à la question 4 de la section II « Conducteurs habituels », votre confirmation d'aptitude à la conduite, sur papier libre, signée par vous, après avoir demandé l'avis de votre médecin.

RENOUVELLEMENT

Pour le preneur d'assurance :

1. la lettre de résiliation de la compagnie qui a couvert le risque au cours de la **dernière année**.

Pour chaque conducteur habituel :

2. l'attestation de sinistralité délivrée par la compagnie qui a couvert le risque au cours de la **dernière année**.
3. si vous avez été invité à vous adresser au CARA, l'attestation d'aptitude à la conduite délivrée par cet organisme.

Attention

- Veuillez remplir l'historique des sinistres sur les 5 dernières années pour tous les conducteurs y compris le preneur d'assurance (annexe 1, page 8). En cas de renouvellement, ne compléter que la dernière année. Dans les 2 cas, cet historique doit être complété et accompagné de la (les) attestation(s) de sinistralité de la compagnie.
- Si **un conducteur** n'était pas assuré dans le contrat à renouveler via le BT, il doit compléter la demande comme dans le cas d'une nouvelle affaire (voir ci-dessus).
- Si le dossier complet ne parvient pas **au plus tard cinq semaines** avant la date de l'échéance du contrat à renouveler, ce dossier sera considéré comme une nouvelle affaire.

Si une rubrique est sans objet, veuillez y faire figurer la mention NEANT.

DEMANDE DE TARIFICATION

ANNEXE 1

HISTORIQUE DES SINISTRES SUR LES 5 DERNIERES ANNEES (uniquement en RC)

A compléter pour tous les conducteurs, y compris le preneur d'assurance (page à photocopier s'il y a plus de 2 conducteurs).

Les conducteurs qui ont déjà été assurés via le Bureau de Tarification pour un contrat à renouveler ne doivent compléter que la dernière année à condition que le dossier complet parvienne au Bureau de Tarification **au plus tard 5 semaines** précédant l'échéance du contrat à renouveler.

Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie envers l'entreprise d'assurances pourra entraîner des poursuites pénales sur la base de l'article 496 du Code pénal.

Nom du conducteur	Dates des sinistres (jour/mois/année)	Responsabilité (*)	Circonstances aggravantes	
			Oui - non(**)	lesquelles ?: ivresse, intoxication, délit de fuite, non assurance, vitesse, ...
	__ __ __ __ __ __ __ __	1 - 2 - 3 - 4	Oui - non
	__ __ __ __ __ __ __ __	1 - 2 - 3 - 4	Oui - non
	__ __ __ __ __ __ __ __	1 - 2 - 3 - 4	Oui - non
	__ __ __ __ __ __ __ __	1 - 2 - 3 - 4	Oui - non
	__ __ __ __ __ __ __ __	1 - 2 - 3 - 4	Oui - non
	__ __ __ __ __ __ __ __	1 - 2 - 3 - 4	Oui - non
	__ __ __ __ __ __ __ __	1 - 2 - 3 - 4	Oui - non
	__ __ __ __ __ __ __ __	1 - 2 - 3 - 4	Oui - non
	__ __ __ __ __ __ __ __	1 - 2 - 3 - 4	Oui - non

(*) 1 = je suis en tort / 2 = la responsabilité est partagée / 3 = je ne suis pas en tort / 4 = la responsabilité n'est pas encore établie
Veuillez entourer le chiffre qui correspond à votre niveau de responsabilité dans l'accident.

(**) Veuillez entourer la mention exacte.

Ce document étant à compléter par conducteur, il ne remplace en rien l'attestation de sinistralité délivrée par la compagnie, dont question au point VI.2.

Si une rubrique est sans objet, veuillez y faire figurer la mention NEANT.

DEMANDE DE TARIFICATION

ANNEXE 2 : CATEGORIE	USAGE
AA Berline AB Voiture à hayon arrière AC Break (familiale) AD Coupé AE Cabriolet AF Véhicule à usages multiples (MPV) SA Autocaravane LV Voiture lente (sans permis)	11 Usage professionnel 12 Usage privé avec chemin du travail 15 Old Timer 65 Service de livraison express 71 Taxi 72 Voiture de cérémonie 73 Ambulance 75 Location avec chauffeur 96 Location sans chauffeur
L1 Cyclomoteur classe A L2 Cyclomoteur classe B Z1 Trotinette à moteur Z2 Voiturette pour moins-valides	11 Usage professionnel 12 Usage privé avec chemin du travail 65 Service de livraison express 96 Location sans chauffeur
L3 Motocyclette "solo" L4 Motocyclette avec Side-car L5 Tricycle à moteur L6 Quadricycle à moteur	11 usage professionnel 12 usage privé avec chemin du travail 65 Service de livraison express 96 Location sans chauffeur
CT Camionnette MMA <= 3.5t	31 Transport compte propre 41 Transport compte d'autrui 65 Service de livraison express 75 Location avec chauffeur 96 Location sans chauffeur
AR Remorque CR Caravane ou Remorque de camping	31 Transport compte propre 41 Transport compte d'autrui 65 Service de livraison express 97 Location
BC Bus ou Car	51 Transport professionnel bus 52 Transport professionnel car
CV Camion MMA > 3.5t TR Tracteur sauf tracteur agricole	31 Transport compte propre 41 Transport compte d'autrui 97 Location
LA Matériel agricole TL Tracteur agricole ou forestier	31 Transport compte propre 41 Transport compte d'autrui 97 Location
M8 Plaque marchand moto PH Plaque essai moto EH Plaque Essai auto MH Plaque marchand auto	11 Usage professionnel
KG Véhicule grue MT Matériel industriel	94 Chantier et voie publique 95 Chantier

Si une rubrique est sans objet, veuillez y faire figurer la mention NEANT.